



PROTOCOLE A LIRE

La station de traitement d'eau potable d'Ondres a été mise en service par le Conseil Général des Landes en mars 2013. Et depuis cette date, elle est exploitée par le SYDEC. Cette unité assure aux usagers une sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Le SYDEC a décidé d'ouvrir les portes de son usine afin de participer au mieux à la sensibilisation du grand public et des scolaires à la protection de la ressource en eau. Cette volonté a notamment conduit le Syndicat à réaliser des aménagements spécifiques sur la station pour permettre d'accueillir les différents publics en toute sécurité. Nous vous invitons à prendre connaissance du protocole suivant.

Attention ! En raison d'un grand nombre de demandes, seules les demandes des établissements scolaires des communes membres au SYDEC seront prises en compte. (1 seule visite par semaine)

Déroulement des visites

Contenu

- Accueil, présentation et diffusion d'un film dans la salle de visites
- Visite du site : un technicien du SYDEC vous fera découvrir les différentes étapes de fonctionnement de la station.
- Visite à pieds de la zone de captage (si le temps le permet)

Durée

Environ 1h30 de visite

Nombre de personnes

30 personnes maximum (en 2 groupes)

Transport

Transport à prévoir par vos soins. Parking à l'entrée du site.

Coût

Les visites sont gratuites.

Conseils

- Visite essentiellement en intérieur.
- L'usine de traitement de l'eau potable est accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Les demandes devront parvenir dans un délai minimum d'un mois avant la date de la visite.

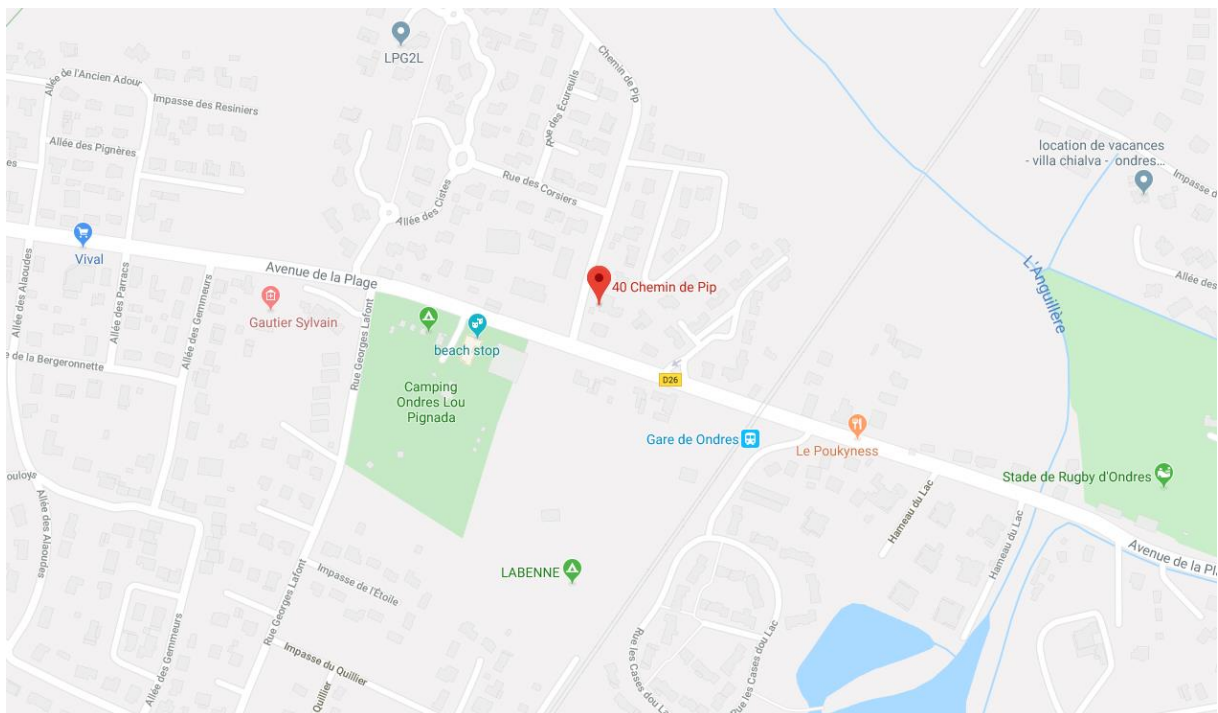
Consignes de sécurité

Le caractère industriel de la station de traitement implique une prise en compte nécessaire des dangers et des risques par les groupes de visiteurs. Afin de garantir votre sécurité, l'ensemble du groupe devra se conformer aux consignes de sécurité et indications énoncées par les agents du site, et applicables à toute personne entrant sur le site.

- L'encadrement devra être suffisant, notamment en ce qui concerne les scolaires et lorsque l'effectif nécessitera de laisser un demi-groupe mener des activités sous la seule responsabilité des accompagnateurs.
- Habillement : tous les visiteurs doivent porter :
 - une tenue adéquate couvrante et ne craignant pas d'être salie (pantalon, jean, ...)
 - des chaussures fermées et plates (ni talons, ni sandales).
- Il est interdit de :
 - franchir les barrières de sécurité, les garde-corps et les chaînes.
 - toucher ou manipuler les appareils de la station.
 - fumer sur l'ensemble du site.
 - courir, ou jeter quoi que ce soit dans les bassins.
- Entre la date de réservation et le jour de la visite, le SYDEC se réserve le droit d'annuler les visites en cas de problème sérieux, sans que le demandeur puisse prétendre à une quelconque indemnisation (incident survenu sur le site par exemple et pouvant provoquer des risques pour les personnes extérieures).
- Lors des visites, les groupes sont placés sous l'entière responsabilité de la personne responsable du groupe. Les visiteurs et les accompagnateurs doivent disposer d'une assurance responsabilité civile pour voir leur demande de visite acceptée.

Adresse du site : Usine de production d'eau potable - Chemin de PIP - 40440 ONDRES

Coordonnées GPS : 43°34'11.0"N 1°27'31.7"W



1. Accéder par l'entrée principale.
2. Se présenter à l'interphone.
3. Stationner sur le parking visiteurs et bus situé devant le bâtiment.
4. Un agent SYDEC viendra vous accueillir.

Nota : Ce règlement précise les modalités d'exercice des droits des usagers à l'égard des données à caractère personnel - Pour toutes questions ou précisions, contactez : relais.dpo@sydec40.fr. Le Délégué à la Protection des Données personnelles est l'Agence Landaise Pour l'Informatique (ALPI - BP30069 - 40002 MONT-DE-MARSAN CEDEX), que vous pouvez contacter pour tout renseignement supplémentaire. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.